



Mise à pieds et intérim

Par Kung13170

Bonsoir, étant en mise à pieds conservatoire j'aurai aimé savoir qu'es-ce que je risque si j'effectue entre temps quelques missions d'intérim pendant cette période ?

Par DALL

si vous êtes en mise à pied conservatoire vous ne pouvez pas effectuer d'intérim pendant cette période. Si vous le faites malgré tout vous serez dans l'illégalité et cela peut avoir des conséquences sur votre contrat.

Par Kung13170

Comment l'employeur serait au courant ?